

Service émetteur :

Nanterre, le 3 juillet 2017,

Délégation territoriale des Hauts-de-Seine
Département « Etablissements de santé »

Affaire suivie par : Clément NALLIER

Courriel : clement.NALLIER@ars.sante.fr

Téléphone : 01.40.97.96.06

Télécopie : 01.40.97.97.84

Objet : Compte-rendu de la matinée d'échanges sur les CLSM du 21 juin 2017

✓ Discours introductif :

Dct Alexandra FOURCADE, 1^{er} Adjoint au Maire de Neuilly-sur-Seine, délégué à la Santé et à la Dépendance, et Mme Monique REVELLI, déléguée départementale ARS Hauts-de-Seine

✓ Présentation du dispositif régional : Mme Pilar ARCELLA-GIRAUX, référent régional ARS

- Etat des lieux des CLSM en Île-de-France et dans le département : implantations à ce jour : (cf Powerpoint en annexe)
 - 88 CLSM en Ile-de-France
 - 12 CLSM dans le 92, dont 4 cofinancés par l'ARS.
- Etat d'avancement des textes sur les Communautés psychiatriques de Territoire et les Projets Territoriaux de Santé Mentale

✓ Retour d'expérience sur 3 illustrations locales dans le cadre des CLSM :

➤ « Accès et maintien dans le logement » : Dr Michel TRIANTAFYLLOU et Mme Emilie DE FOS (CLSM Nanterre)

⇒ Cf PowerPoint en annexe

➤ « Accès aux soins : de la santé publique à la santé mentale » : Mme Claire CORDONNIER, directrice du pôle santé prévention petite enfance, et Mme Christine ANTIGNY, directrice générale adjointe famille et inclusion sociale (CLSM Suresnes)

⇒ Cf PowerPoint en annexe

➤ « Les outils de la coordination entre les acteurs » : Mme Deborah TOUATI et Dr Sylvie SCARAMOZZINO (CLSM Neuilly)

⇒ Cf PowerPoint en annexe

✓ Tour de table sur les attentes des élus et des partenaires :

- Mr GIRARD (UNAFAM) : la participation des usagers est essentielle mais elle se confronte à différents freins (difficulté à se sociabiliser pour certaines personnes, souhait de tourner la page de la psychiatrie après la maladie..). Les associations comme l'UNAFAM portent une parole dans les CLSM et souhaitent y faire valoir les droits des usagers.
- Dr RICHARD (GH Paul Guiraud) : une demande de cofinancement ARS est-elle possible même si le CLSM est déjà en place ? quels sont les critères pour obtenir un cofinancement ?
 - ⇒ L'ARS cofinance les CLSM des communes ayant un IDH2 inférieur à la moyenne régionale (0.52), dans une logique de réduction des inégalités de santé
- Dr BARBILLON-PREVOST (CH Théophile Roussel) : la pédopsychiatrie a de grandes difficultés à trouver des lits d'hospitalisation en urgence pour les adolescents. Une articulation serait à trouver avec la psychiatrie générale pour que les secteurs « adulte » puissent accueillir ces adolescents temporairement. La présence de l'éducation nationale serait importante au sein des CLSM.
- Mme DEWAS-TASSEAU (DRIHL) : la DRIHL est concernée par les problématiques de santé mentale à plusieurs titres :
 - Accès au logement et prévention des expulsions pour les personnes avec troubles psychiques
 - Difficultés rencontrées par les personnes en errance ou hébergées en CHRS/CHU

La DRIHL souhaite relancer un Copil Santé-précarité en collaboration avec l'ARS.

✓ Présentation de la démarche de coordination des CLSM dans le sud du département :

Mr le Pr BRUNELLE, Maire adjoint de Sceaux, délégué à l'Action sociale, à la prévention et à la santé :

Le portage politique est essentiel à la dynamique des CLSM. Le travail des CLSM permet un gain de temps pour les services municipaux (en termes de coordination), ainsi que pour les usagers, la gestion des cas complexes permettant de faciliter l'orientation et de limiter la dégradation des situations. Il est essentiel de créer des lieux de coopération pour exposer plusieurs réalités et permettre aux acteurs de se comprendre, par exemple dans la situation d'une collectivité confrontée à différentes postures (urgence du point de vue de la mairie, mais pas du point de vue du secteur psychiatrique).

✓ Conclusion :

Dct Alexandra FOURCADE, 1^{er} Adjoint au Maire de Neuilly-sur-Seine, souhaite qu'une seconde réunion d'échanges autour des CLSM soit organisée, en novembre 2017. Cette réunion devra faire le lien avec le projet territorial de santé mentale.